



## INSCRIPTIONS PERISCOLAIRES 2025/2026

**DU 2 JUIN AU 4 JUILLET 2025 INCLUS  
A L'ESPACE JEUNESSE**

- **Télécharger le dossier d'inscription** sur le site de la Ville  
[www.mairie-villerupt.fr](http://www.mairie-villerupt.fr) (onglet : Education Jeunesse / Cantine et Périscolaire)
- **Remise en main propre obligatoire** du dossier administratif d'inscription au Service Enfance / Enseignement à l'Espace Jeunesse.  
*Du lundi au jeudi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 (jusqu'à 17h00 le vendredi)*  
Liste des pièces à fournir au dos.
- **Aucun** dossier administratif ne sera accepté par mail, voie postale ou par dépôt en boîte aux lettres.
- **Inscription obligatoire par le biais du PORTAIL FAMILLE** (code d'accès délivré lors de l'inscription) pour les réservations mensuelles avant le 25 du mois précédent.
- **Pour les modifications de planning cantine** : Toute modification du planning mensuel (ajout ou annulation) doit être signalée au service **au plus tard le jeudi 12h00 de la semaine précédente**.
  - Pour toute demande d'annulation qui interviendra après le jeudi 12h00 de la semaine précédente : l'inscription sera facturée.
  - Pour toute demande d'ajout après le jeudi 12h00 de la semaine précédente : l'inscription sera refusée.
- **Pour les modifications de planning matin, soir et mercredi** : toute demande d'inscription supplémentaire qui intervient **moins de 48h à l'avance** implique une majoration de 50% du tarif en vigueur.
- **Les modifications de planning** après le 25 du mois doivent se faire via la messagerie :  
[enseignement@mairie-villerupt.fr](mailto:enseignement@mairie-villerupt.fr)



[www.mairie-villerupt.fr](http://www.mairie-villerupt.fr)/ Règlement Intérieur des Services Périscolaires et Extrascolaires de la Ville de Villerupt 2025/2026.

**Pôle Vie de la Cité - Service Enfance/Enseignement**

Espace Jeunesse  
1 rue Henri Wallon  
[enseignement@mairie-villerupt.fr](mailto:enseignement@mairie-villerupt.fr)  
03.82.89.94.13



## PIECES A FOURNIR

- ☐ Le coupon d'inscription périscolaire 2025/2026
- ☐ La fiche de renseignement « Enfant » + une photo d'identité
- ☐ La fiche de liaison sanitaire
- ☐ L'Autorisation parentale du Droit à l'Image
- ☐ Le PAI / Procotole et certificat pour les enfants concernés
- ☐ En cas de garde partagée des enfants, copie de l'extrait du jugement de séparation ou de divorce rendu par le tribunal (uniquement les pages concernées par le lieu de résidence, et les modalités temporelles d'exercice de l'autorité parentale).
- ☐ En cas de délégation de l'autorité parentale (totale ou partielle), copie de l'extrait du jugement rendu par le Tribunal.
- ☐ L'avis d'imposition 2024 des deux parents ou leur certificat de rémunération annuel du Luxembourg.
- ☐ L'attestation de la CAF avec le montant des allocations familiales et/ou du Luxembourg.
- ☐ L'attestation « Assurance scolaire, extra-scolaire et responsabilité civile »
- ☐ La photocopie de la carte d'identité des parents et de l'enfant.
- ☐ La copie du carnet de vaccination de l'enfant.
- ☐ Le relevé d'identité bancaire (facultatif)
- ☐ L'autorisation de prélèvement automatique (facultatif)